

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	CAPITAINE	Nom carte :	Chantier_Capitaine_V2.pdf
Superficie :	472 ha	TFS :	ZEC Boullé
UA :	062-71	VHR :	
MRC :	Matawinie	Autochtone :	Manawan
Municipalité :	TNO	Autres :	Villégiateur
Année d'intervention projetée : 2020-2021			

Harmonisation des usages

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Regroupement des locataires de terres publiques	Paysage	⇒ Maintenir la qualité du paysage pour le bail de villégiature au nord-est du lac Florence	⇒ Le site de villégiature est entouré d'une lisière de 60 m boisée, tel que prévu par le RADF. La lisière pourra être récoltée jusqu'à 40 % des tiges. ⇒ En raison de la topographie du terrain, la coupe ne sera que peu ou pas visible à partir du bail de villégiature en bordure du lac Florence.

Harmonisation des opérations

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. ZEC Boullé	Aucun enjeu	⇒ Mesures d'harmonisation génériques	⇒ Mesures d'harmonisation génériques

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Transport des bois**

	Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1.	Chemin de Casey et chemin de Manawan	TNO, ZEC Boullé, St-Michel-des-Saints	⇒ Mesures d'harmonisation génériques	⇒ Mesures d'harmonisation génériques

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Mesures d'harmonisation générales**

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
 - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

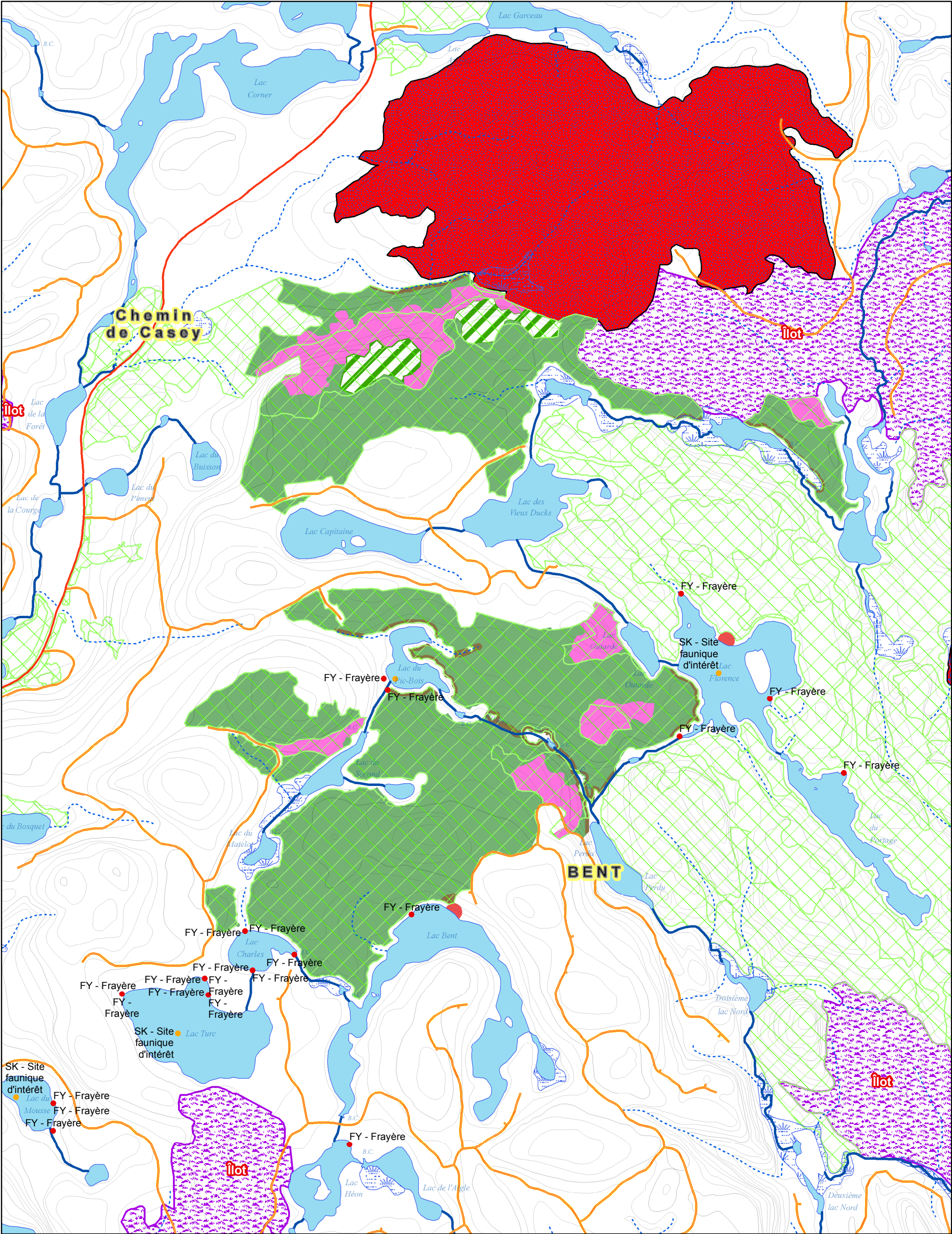
Adoption

En date du 21 mai 2020, le secteur est considéré harmonisé après la réception de 11 résolutions signées incluant celle des tiers impliqués, soit le RLTP et la ZEC Boullé.

Lors de la prochaine rencontre de la Table GIRT 062 (date à déterminer-Covid19), l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire sera acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

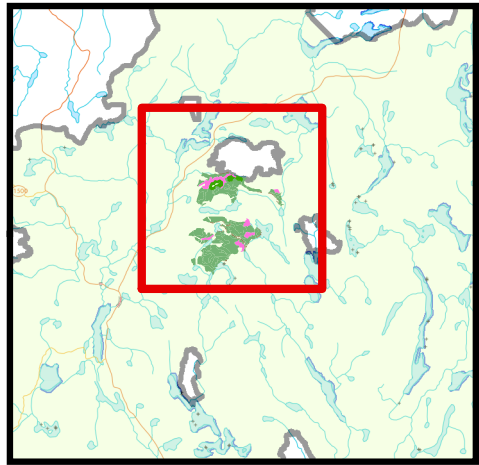
Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.



Secteur Capitaine V2

Légende



- Chemins forestiers
- Chemins municipaux
- Chemins MTQ
- Courbes de niveau intermédiaires
- Courbes de niveau maîtresses
- Cours d'eau permanents
- Cours d'eau intermittents

- Milieus humide
- Lacs
- Refuge biologique et projets
- Ilots de vieillissement
- Sites de villégiature
- Consultation publique 2020

- Secteur Capitaine**
- Coupes partielles
 - Coupes par bandes
 - Coupes de régénérations
 - Lisières boisées

